

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article se compose de plusieurs jugements de valeurs douteux en termes diplomatiques : qu'un Etat membre émette de telles considérations sur un Etat dont il est censé être le partenaire dans le cadre européen engendre une hiérarchisation particulièrement malvenue.